

## Editorial

Depuis le 1er janvier 2010, une directive de la Confédération, signée par le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, impose aux maîtres d'ouvrage publics de convenir d'un délai de paiement pour les travaux de construction de 30 jours au plus, délai de vérification compris, à compter de l'entrée de la facture établie en la forme usuelle.

Acquitter les factures des travaux de construction dans un court délai est une mesure efficace pour soutenir les PME de ce canton actives dans les marchés publics qui ont besoin de liquidités pour lutter efficacement dans un marché très concurrentiel.

Le soussigné a déposé une demande dans ce sens au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg afin qu'il s'engage dans cette voie comme les services de la Confédération. Les entrepreneurs fribourgeois ne comprendraient pas qu'il faille, dans notre canton, plus de temps pour contrôler une facture que pour les grands travaux de l'OFROU ou des CFF. Le Conseil d'Etat devra fixer ses exigences aux mandataires afin que les délais soient respectés ! ■

**Jean-Daniel Wicht**

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS  
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

Route André Pillier 29  
1762 Givisiez

Tél. 026 460 80 20  
Fax 026 460 80 25

Internet : [www.ffe-fbv.ch](http://www.ffe-fbv.ch)

Email : [secretariat@ffe-fbv.ch](mailto:secretariat@ffe-fbv.ch)

## Message du Président

**Nous publions ci-dessous, un extrait du message de notre Président, Jean-Luc Schouwey, lors de l'assemblée du 27 mai 2010 à Châtel-St-Denis.**

**D**urant quelques semaines, le monde était tourné vers l'Afrique du Sud où le ballon rond était presque le seul sujet de conversation. Ce ballon magique virevolta dans des stades prestigieux comme Le Nelson Mandela Bay Stadium de Port Elisabeth (48'000 places assises), le Soccer City Stadium de Johannesburg (94'700 places assises) ou encore le Green Point Stadium de Cape Town (70'000 places assises).



Plus prêt de nous, le Rolex Learning Center de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et la Tower City, la future plus haute tour de Suisse en construction à Zürich, font parler d'eux par leur qualité architecturale. Ils sont magnifiques et représentatifs de l'art de construire d'aujourd'hui et des défis des bâtisseurs. On peut relever avec regrets que l'on connaît ces grands ouvrages presque exclusivement au travers de « l'architecte-artiste ». Mis à part quelques publications spéciali-

sées, les artisans de ces constructions, sans lesquels ces œuvres ne resteraient que du papier, ne sont peu ou pas mis en avant pour leur savoir faire.

## Formation professionnelle

Un des buts principaux de la FFE est la formation de notre relève. Pour garantir une qualité de pointe en relation avec les exigences de sécurité, de respect de l'environnement, notre centre de formation doit se développer et offrir à ses membres les moyens nécessaires de relever les défis de notre profession.

L'an passé, je vous demandais de ne pas réduire l'offre des places d'apprentissage suite à la crise économique. Ce message fut entendu et de nombreux apprentis maçons et constructeurs de route ont rejoints les écoles professionnelles et les centres de formation.

Plusieurs problèmes restent néanmoins préoccupants pour notre formation professionnelle. Le terrain de Chiemi ne nous offre plus la surface nécessaire pour les exercices avec les machines. Une solution doit être trouvée dans un avenir très proche car c'est près de 100 machi-

## Sommaire

- 1 Message du Président
- 2 Mitteilung des Präsidenten
- 3 Assemblée de la Fédération
- 4 Cours OACP
- 5 IPT bureau de placement spécialisé
- 5 IPT spez. Arbeitsvermittlungsbüro
- 6 Erinnerung: Mahlzeitentschädigung
- 7 Choix d'un contrat de travail
- 7 Wahl eines Arbeitsvertrags
- 8 Rappel indemnité de repas
- 8 Félicitations
- 8 Droit de réponse

nistes qui sont formés chaque année dans notre centre. Les apprentis maçons sont à l'étroit dans la halle des cours pratiques à Fribourg. D'autre part, nous avons du réduire la durée de certains cours inter entreprises afin de pouvoir caser tout le monde durant l'année scolaire. Le Bureau de la FFE a pris quelques contacts avec les autorités cantonales pour demander des surfaces de travail supplémentaires pour nos jeunes à Fribourg ou dans sa périphérie mais sans succès. Promouvoir la formation est aussi un effort important et nécessaire à notre profession. La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, sensible à cet effort, prend depuis plusieurs années à sa charge tous les frais des cours interentreprises sans contrepartie financière de la part de ses membres. Le comité a déjà pris quelques mesures allant dans le sens d'un allègement des charges de la formation professionnelle mais cela reste encore insuffisant et de nouvelles mesures doivent impérativement être étudiées et prises afin de garantir le financement des cours.

### Le bilinguisme au sein de la Fédération

Le canton de Fribourg est un canton bilingue. Il est donc important de satisfaire tous les membres de la FFE, les romands comme les alémaniques, mais bien sûr dans la mesure des possibilités de notre association. Toute société puise son épanouissement dans la diversité de ses membres. Si la formation professionnelle est proposée depuis de nombreuses années dans les 2 langues, la FFE doit accentuer encore le dialogue avec ses membres alémaniques. Dernièrement, une

séance avec quelques collègues des districts du Lac et de la Singine a permis d'élaborer quelques propositions d'amélioration. Une offre de cours pour les cadres techniques devrait être élaborée en collaboration avec les associations alémaniques voisines de Berne et de Bienne. L'organisation, au moins une fois par année, d'une rencontre entre membres alémaniques est également souhaitée. D'autres mesures sont encore à l'étude mais nécessitent une participation plus active de nos amis alémaniques aux manifestations qui pourraient être organisées.

Il me reste à vous souhaiter, à vous tous, chers membres, de belles vacances d'été ensoleillées et combien méritées. ■

**Jean-Luc Schouwey**

### Mitteilung des Präsidenten

**Wir veröffentlichen unten ein Auszug der Mitteilung unseres Präsidenten, Jean-Luc Schouwey, bei der Versammlung vom 27. Mai 2010 in Châtel-St-Denis.**

**W**ährend ein paar Wochen war die Aufmerksamkeit der ganzen Welt nach Südafrika gerichtet, und das runde Leder monopolisierte praktisch alle Gespräche. Die Fussballer spielten sich den magischen Ball in prestigeträchtigen Stadien zu, etwa im Nelson Mandela Bay Stadium in Port Elisabeth (48'000 Sitzplätze), im Soccer City Stadium in Johannesburg (94'700 Sitzplätze) oder im Green Point Stadium in Kap-

stadt (70'000 Sitzplätze). Etwas näher von uns ziehen das Rolex Learning Center der Eidgenössischen Technischen Hochschule von Lausanne und der City Tower, der künftig höchste Turm der Schweiz, der in Zürich gebaut wird, die Aufmerksamkeit mit ihren architektonischen Qualitäten auf sich. Es sind wunderbare Bauten, die für die heutige Baukunst und für die Herausforderungen, denen sich die Erbauer zu stellen haben, charakteristisch sind. Es ist bedauerlich, dass man diese grossartigen Werke fast ausschliesslich durch die «Architektenkünstler» kennt. Ausser aus Fachzeitschriften weiss man vom Know-How der Handwerker dieser Bauten kaum etwas oder gar nichts, obwohl es diese Werke ohne diese Menschen nur auf dem Papier geben würde.

### Die Berufsbildung

Eines der FBV-Hauptziele ist die Ausbildung unserer Nachfolge. Um im Zusammenhang mit der Sicherheit und der Sorge zur Umwelt eine Spitzenqualität zu gewährleisten, muss sich unser Ausbildungszentrum weiterentwickeln und seinen Mitgliedern die entsprechenden Mittel anbieten, damit sie die Herausforderungen unseres Berufs annehmen können.

Im vergangenen Jahr bat ich Sie, das Lehrstellenangebot nicht aufgrund der Wirtschaftskrise zu vermindern. Diese Botschaft wurde verstanden, und zahlreiche Maurer- und Strassenbauerlehrlinge besuchten die Berufsschule und die Ausbildungszentren.

Dennoch beunruhigen immer noch mehrere Probleme unsere Berufsbildung. Das Gelände von Chiemi bietet uns nicht mehr genügend Platz für die Übungen

**centre RIESEN**



**Service tuyaux / Schlauchservice**  
1701 Fribourg, Tél. 026 460 86 00

**BAECHLER**  
**i n f o r m a t i q u e**

Rte de la Glâne 143b • 1752 Villars-sur-Glâne  
Tél. 026 408 84 84 • [www.baechler.ch](http://www.baechler.ch)





Solange Berset, Présidente du Grand Conseil fribourgeois (Photo CB)

mit den Maschinen. In sehr naher Zukunft muss eine Lösung gefunden werden, denn jährlich werden fast 100 Maschinisten in unserem Zentrum ausgebildet.

Die Maurerlehrlinge sind in der Halle für praktische Arbeiten in Freiburg auf engem Raum. Ausserdem mussten wir die Dauer von gewissen überbetrieblichen Kursen verkürzen, um während des Schuljahres alle aufnehmen zu können. Das FBV-Büro hat mit den kantonalen Behörden Kontakt aufgenommen, um zusätzliche Arbeitsflächen für unsere jungen Leute in Freiburg oder in der Umgebung zu finden, doch leider ohne Erfolg.

Die Ausbildungsförderung ist für unseren Beruf ebenfalls wichtig und notwendig. Der Freiburgische Baumeisterverband ist sich dessen bewusst und übernimmt seit mehreren Jahren alle Kosten für die überbetrieblichen Kurse, ohne von seinen Mitgliedern eine finanzielle Gegenleistung zu verlangen. Der Vorstand hat bereits einige Massnahmen ergriffen, um die Kosten der Berufsbildung zu senken, aber diese Massnahmen genügen noch nicht. Es müssen unbedingt neue Massnahmen untersucht und ergriffen werden, um die Finanzierung der Kurse zu gewährleisten.

### Die Zweisprachigkeit im FBV

Der Kanton Freiburg ist ein zweisprachiger Kanton. Es ist somit wichtig, alle FBV-

Mitglieder, West- und Deutschschweizer gleichermassen, zu friedenzustellen – natürlich im Rahmen der Möglichkeiten unseres Verbands. Jede Gesellschaft kann durch die Vielfalt ihrer Mitglieder erblühen. Auch wenn die Berufsausbildung seit vielen Jahren in beiden Sprachen angeboten wird, muss der FBV den Dialog mit seinen deutschsprachigen Mitgliedern vertiefen. Letztlich wurden in einer Sitzung mit einigen Kollegen aus dem See- und dem Sensebezirk mehrere Verbesserungsvorschläge ausgearbeitet. Ein Angebot an Kursen für technische Kaderleute sollte in Zusammenarbeit mit den deutschsprachigen Verbänden aus der Gegend von Bern und Biel ausgearbeitet werden. Es ist auch wünschenswert, für die deutschsprachigen Mitglieder mindestens einmal pro Jahr ein Treffen zu organisieren. Weitere Massnahmen werden zurzeit in Erwägung gezogen, benötigen jedoch eine aktivere Teilnahme unserer deutschsprachigen Freunde, wenn es um eventuell organisierte Veranstaltungen geht.

Es bleibt mir nun nur noch, Ihnen, liebe Mitglieder, schöne und verdiente Sommerferien zu wünschen. ■

Jean-Luc Schouwey

## Assemblée de la Fédération

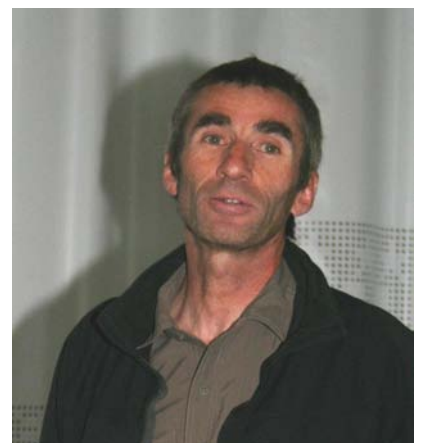
**Châtel-St-Denis, situé au sud du canton de Fribourg, balcon naturel sur la riviéra lémanique, accueillait, le 27 mai dernier, la traditionnelle assemblée ordinaire de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE). C'est dans le foyer de la halle de sport triple de Lussy, magnifique bâtiment récemment inauguré, que les bâtisseurs fribourgeois tenaient leurs assises.**

Plus de 90 personnes avaient répondu à l'invitation du Comité, un record, pour assister aux débats en présence

de nombreuses personnalités dont le conseiller aux Etats Urs Schaller, la Présidente du Grand Conseil Fribourgeois, Madame la députée Solange Berset, mais aussi des représentants des services de l'Etat, des écoles supérieures, des associations partenaires ainsi que des médias.

La crise incite-t-elle les entrepreneurs fribourgeois à moins former leurs collaborateurs ? Difficile de répondre avec précision à cette question, néanmoins, la formation professionnelle a vécu une année 2009 plus difficile, les comptes des différents cours de formation professionnelle n'ayant pas trouvé l'équilibre budgétaire planifié. Jean-Luc Schouwey, Président de la FFE, a précisé que le Comité étudiait avec attention la situation et proposerait d'éventuelles mesures lors de la prochaine assemblée des membres.

Mis à part ce bémol, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs se porte plutôt bien. Le Président relève que la Fédération est très présente, par ses membres, dans le tissu économique du canton de Fribourg et pèse environ 16 % du PIB. D'autre part, elle entretient avec les autorités de fructueux contacts, elle est écoutée, elle participe activement aux décisions politiques par l'intermédiaire de son Manager qui siège au Grand Conseil Fribourgeois. Jean-Luc Schouwey rappelle que les contacts professionnels, les relations humaines constructives, les nouvelles idées, les compétences de chacun resteront toujours le ciment principal



Erhard Loretan (Photo CB)

## Les nouveaux membres vétérans



(Photo CB)

De gauche à droite : André Bula — André Philipona — Michel Ducrest — Otto Zumwald — Pierre Sciboz

de l'art de construire. Il invite les partenaires de la construction à ne plus se regarder comme chiens et chats ; la construction ne s'en portera que mieux ! Cette assemblée fut encore l'occasion de féliciter cinq nouveaux membres vétérans, de remercier Laurent Chappuis pour ses 13 ans de dévouement au sein du Comité de la FFE et de saluer la performance d'un jeune maçon, Morgan Conus. Il fut sélectionné, voici quatre ans, par la halle des maçons pour concourir dans les différentes épreuves régionales et nationales lors des concours de maçonnerie. Ce jeune professionnel, qui travaille dans l'entreprise de son père, a remporté les deux premières épreuves éliminatoires et est en tête du classement

intermédiaire avant les deux dernières finales. Afin de récompenser cette excellence, Jean-Luc Schouwey lui a remis, sous de chaleureux applaudissements, un bon de voyage qui lui permettra de prendre un peu de bon temps à la fin de cette compétition.

Heinrich Butikofer, vice-directeur de la SSE, a apporté le message de notre organe faitier et Madame Solange Berset le salut et la reconnaissance des autorités fribourgeoises pour l'important travail effectué par la FFE notamment dans le domaine de la formation professionnelle. A l'issue des débats, la FFE a invité le célèbre alpiniste fribourgeois, Erhard Loretan, pour parler aux entrepreneurs de son métier. Il a

conquis d'innombrables sommets de l'Himalaya sans oxygène ces 30 dernières années, mais également nos plus belles montagnes suisses. Erhard Loretan a enthousiasmé les entrepreneurs par son humour et sa simplicité, racontant ses expéditions tout en rappelant que pour être au sommet, que l'on soit montagnard ou entrepreneur, il faut beaucoup de passion et de détermination. Un défi permanent ! Après cette conférence, les yeux remplis des magnifiques photos des sommets les plus prestigieux du monde, les membres et invités de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs ont partagé, dans une ambiance très conviviale, un apéritif dinatoire. ■

**Jean-Daniel Wicht**



(Photos JDW)

De gauche à droite : Otto Zumwald — Urs Rappo — André Philipona — Jean-Marc Michaud — Cédric Zürcher — Stefano Coraducci

## Debrunner Acifer

**klöckner & co** multi metal distribution

### Le partenaire de l'entrepreneur pour

Aciers d'armature, treillis, préfabrication et accessoires d'armature, aciers,

Route du Tir Fédéral 14  
1723 Givisiez  
tél. 026 460 23 18  
fax 026 460 22 51



[www.d-a.ch](http://www.d-a.ch)

## Cours OACP

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs est, depuis quelques mois, reconnue par les instances compétentes pour dispenser les cours comptant pour la formation obligatoire des chauffeurs de camion. Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site internet à l'adresse :

<http://www.ffe-fbv.ch/formation.htm>



## *IPT bureau de placement spécialisé*

### **IPT intégration pour tous : un bureau de placement spécialisé au service des entreprises**

**F**ondation privée à but non lucratif, IPT intégration pour tous est une société de services spécialisée dans la réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé. Fondée en 1972 par des entrepreneurs romands, IPT emploie une centaine de collaborateurs dans plus de 20 bureaux en Suisse.

En étroite collaboration avec les milieux économiques et patronaux, IPT travaille pour mettre en adéquation les compétences des candidats avec les besoins des entreprises. En 2009, la Fondation a pris en charge près de 2'500 personnes, dont 38% ont retrouvé un emploi durable.

Leader suisse dans son domaine d'activité, IPT propose un large éventail de prestations s'adressant aux entreprises, aux assureurs privés, aux médecins, aux offices régionaux de placement et offices AI ainsi qu'aux services sociaux.



**intégration  
pour tous**



En 2009, la Fondation estime à CHF 14 millions le montant total des salaires générés par les personnes qu'elle a placées dans l'économie privée. Un chiffre supérieur à son budget de fonctionnement qui traduit l'efficacité économique du modèle de réinsertion développé.

### **Flexible et sûr**

Grâce à sa très bonne connaissance des candidats et à son processus de réinsertion performant, IPT met à disposition des entreprises des collaborateurs temporaires rapidement opérationnels. Que ce soit pour une courte durée ou un remplacement prolongé - en cas de surcharge de travail, de vacances, de maladie/accident - IPT offre une solution flexible et sûre en personnel et répond ainsi annuellement à plus de 500 demandes de missions temporaires.

Pour tout contrat temporaire supérieur à un mois, et jusqu'à une année maximum, l'entreprise bénéficie d'avantages supplémentaires, notamment en termes de couverture des charges sociales, grâce à une collaboration mise en place avec l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS).

D'autre part, au travers de la participation du Fonds de réinsertion alimenté par les membres du Club entreprises d'IPT, une remise de 20% est octroyée sur tous les nouveaux contrats temporaires pour une durée maximum de 3 mois. Par cette mesure, la Fondation encourage la réinsertion professionnelle et les employeurs qui offrent des opportunités d'emploi aux personnes at-

teintes dans leur santé.

### **IPT Conseil : un service sur-mesure**

IPT offre également aux entreprises un conseil personnalisé en cas de difficultés professionnelles liées à l'atteinte à la santé d'un collaborateur. IPT Conseil se décline en 2 prestations :

**Placement** : IPT apporte aux entreprises son savoir-faire et les ressources nécessaires pour trouver une solution en interne, adaptée et individualisée. Après une analyse approfondie de la situation, IPT évalue avec l'employeur les solutions permettant le maintien en emploi du collaborateur.

**Outplacement** : en cas de restructuration, ou de licenciement individuel ou collectif, l'entreprise peut faire appel à IPT afin d'offrir aux collaborateurs, atteints dans leur santé, un accompagnement optimal et personnalisé leur assurant une réorientation professionnelle répondant à leurs attentes. ■

#### ***Intégration pour tous***

*Bd de Pérolles 55*

*1700 Fribourg*

*fribourg@fondation-ipt.ch*

*Tél. 026 347 44 88*

*Fax. 026 347 44 89*

*www.fondation-ipt.ch*

## *IPT spez. Arbeitsvermittlungsbüro*

### ***IPT Integration für alle: spezialisiertes Arbeitsvermittlungsbüro für die Unternehmen***

**I**PT Integration für alle ist eine private Non-Profit-Organisation und spezialisiert auf die berufliche Wiedereingliederung gesundheitlich beeinträchtigter Personen. IPT wurde 1972 von Westschweizer Unterneh-

mern gegründet und beschäftigt heute 100 Mitarbeiter in mehr als 20 Büros in der Schweiz.

In enger Zusammenarbeit mit Wirtschafts- und Arbeitgeberkreisen arbeitet IPT daran, die Ressourcen der Kandidaten und die Bedürfnisse der Unternehmen aufeinander abzustimmen. 2009 betreute die Stiftung fast 2'500 Personen, von denen 38% einen nachhaltigen Weg zurück in den Arbeitsmarkt fanden.

IPT ist schweizweit führend in diesem Tätigkeitsbereich und bietet eine grosse Palette an Leistungen für Unternehmen, Privatversicherer, Ärzte, kantonale Arbeitsämter, IV-Stellen und Sozialdienste an.

Die Lohnsumme, welche die Personen generiert haben, die IPT in der Privatwirtschaft platziert hat, schätzt die Stiftung für das Jahr 2009 auf 14 Millionen. Diese Zahl ist höher als das Betriebsbudget der Stiftung und zeigt die wirtschaftliche Effizienz des entwickelten Integrationsmodells.

### **Flexibel und sicher**

IPT stellt den Unternehmen dank der sehr guten Kenntnisse über die Fähigkeiten der Kandidaten und des leistungsfähigen Wiedereingliederungsprozesses Temporärmitarbeitende zur Verfügung, die schnell einsatzbereit sind. Sei es für kurze Einsätze oder längere Vertretungen – bei Arbeitsüberlastung, Ferien, Krankheit/Unfall, IPT bietet eine flexible und sichere Lösung bei Personalbedarf und kann somit jährlich über 500 Anfragen für Temporäreinsätze beantworten.

Das Unternehmen profitiert bei einer Anstellung von länger als einem Monat bis maximal 12 Monaten von weiteren Vorteilen, insbesondere von einer teilweisen Deckung

### **ZUR ERINNERUNG: 15 Franken Mahlzeitentschädigung**

Aus mehreren der Paritätischen Berufskommission des Bauhauptgewerbes (PBK) übermittelten Rapporten der Inspektoren des Freiburgerischen Prüfungsverbandes geht hervor, dass gewisse Unternehmen vergessen haben, diese Entschädigung anzupassen.

Wir erinnern daran, dass dieser Entschädigungsbetrag per 1. Juli des vergangenen Jahres geändert wurde! 2009 konnte man die Mahlzeiten das ganze Jahr mit 14 Franken entschädigen oder mit 13 Franken während der ersten Jahreshälfte und mit 15 Franken in den sechs letzten Monaten. Per 1. Januar 2010 musste die Entschädigung jedoch in jedem Fall 15 Franken betragen. Wir raten Ihnen eindringlich, die Lage in Ihrem Unternehmen diesbezüglich zu überprüfen.

Wir erinnern auch daran, dass jeder Rapport, der die PBK erhält und aus welchem hervorgeht, dass der LMV oder der lokale GAV missachtet wurde, zu dem Entscheid führt, dem fehlbaren Unternehmen – unabhängig von einer eventuellen Sanktion – Kontroll- und Verfahrenskosten von mindestens 600 Franken aufzuerlegen. ■

**René Schouwey**

der Sozialleistungen, dank der Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Sozialversicherungen (BSV).

Zudem gewährt IPT dank der Beteiligung des Wiedereingliederungsfonds, der von den Mitgliedern des Clubs der Unternehmer getragen wird, 20% Rabatt auf alle neuen Temporärverträge von maximal 3 Monaten. Damit fördert die Stiftung IPT die Arbeitsintegration und diejenigen Arbeitgeber, die gesundheitlich beeinträchtigten Menschen Arbeitsmöglichkeiten bieten.

### **IPT Consulting: massgeschneiderte Dienstleistung**

IPT bietet Unternehmen auch individuelle Beratung bei gesundheitlich bedingten beruflichen Schwierigkeiten eines Mitarbeitenden. IPT Consulting ist in zwei Leistungen aufgeteilt:

**Inplacement** : IPT stellt Unternehmen ihr Know-how und die nötigen Ressourcen zur Verfügung, um eine interne, angepasste und individuelle Lösung zu finden. Nach einer ausführlichen Situationsanalyse evaluiert IPT mit dem Arbeitgeber die Lösungen, die eine Weiterbeschäftigung des Arbeitnehmers ermöglichen.

**Outplacement** : Das Unternehmen kann sich im Falle einer Umstrukturierung oder bei Einzel- oder Massentlassungen an IPT wenden, um den gesundheitlich beeinträchtigten Mitarbeitenden eine optimale und individuelle Betreuung anzubieten, die ihnen eine ihren Erwartungen entsprechende berufliche Neuorientierung ermöglicht. ■

### **Integration für alle**

Bd de Pérolles 55

1700 Fribourg

fribourg@fondation-ipt.ch


Tél. 026 347 44 88

Fax. 026 347 44 89

www.fondation-ipt.ch



**integration  
für alle**

|   |  |
|---|--|
| <b>NOUVEAU</b>  | <b>NEU</b>   |
| <b>Gaz techniques<br/>Gaz frigorigènes<br/>Gaz propane</b>  | <b>Technische Gase<br/>Kältemittel<br/>Propan</b>  |
| <b>Conditions<br/>attractives</b>   | <b>Attraktive<br/>Konditionen</b>  |
| <br><b>Westfalen</b> | <b>Commerce de fer<br/>fribourgeois SA</b><br><small>Rue de Lausanne 85 Route des Daillettes 13-15<br/>026/351 67 67 1701 Fribourg 026/422 77 17</small> |

## Choix d'un contrat de travail

Il arrive régulièrement que des entreprises m'interpellent parce qu'elles ont des problèmes avec des collaborateurs avec qui elles ont conclu un contrat de durée déterminée (CDD). Généralement, les difficultés surviennent dès que le temps d'essai est terminé. A l'exception de la faute grave, il n'est pratiquement pas possible de licencier un employé lié par un CDD. C'est là le principal problème de ce type de contrat car une rupture avant le terme peut coûter relativement cher à l'entreprise. Un autre inconvénient, les employés engagés temporairement ne s'identifient pas à l'entreprise et, par conséquent, n'ont pas ou que rarement l'esprit d'équipe.

Le principal avantage de ce type de contrat se situe au niveau de la LPP, vu qu'il n'est pas nécessaire de soumettre l'employé pour des périodes inférieures à trois mois. Un autre atout, le contrat s'éteint de lui-même à l'échéance, évitant ainsi à l'entreprise les procédures de licenciement.

Le contrat de travail de durée indéterminée (CDI), n'est finalement pas beaucoup plus contraignant que le CDD. Bien géré administrativement, il peut s'avérer tout aussi souple, si ce n'est plus.

Le temps d'essai, comme pour le CDD, est fixé à 2 mois. Par écrit, il peut être prolongé à 3 mois. Dès que le temps d'essai est échu, le délai de congé est de 1 mois au cours de la première année. Dès lors, il est relativement facile de se séparer d'un employé qui ne donne pas satisfaction. L'inconvénient majeur par rapport au CDD est que l'employé est soumis à la LPP dès le premier jour.

Les variations de volume de travail ne sont pas forcément un élément déterminant pour définir le type de contrat, compte tenu que celui-ci peut varier fortement dans un délai relativement court.

En conclusion, au vu des éléments exposés ci-dessus, je

conseillerais aux entreprises de conclure des contrats de durée indéterminée pour des engagements supérieurs à 3 mois. Il existe aussi des solutions, pour certaines situations, auprès des entreprises de location de service.

En cas de doute sur le choix d'un type de contrat ou tout autre problème relatif au contrat de travail, n'hésitez pas à faire appel au soussigné. ■

René Schouwey

## Wahl eines Arbeitsvertrags

Regelmässig wenden sich Unternehmen an mich, weil es Probleme gibt mit Mitarbeitern, mit denen sie einen befristeten Arbeitsvertrag abgeschlossen haben.

Im Allgemeinen treten die Schwierigkeiten auf, sobald die Probezeit beendet ist. Liegt kein schwerwiegendes Verschulden vor, kann einem Arbeitnehmer mit einem befristeten Arbeitsvertrag praktisch nicht gekündigt werden. Hier liegt das Hauptproblem dieser Vertragsart, denn ein vorzeitiger Vertragsbruch kann für ein Unternehmen relativ teuer zu stehen kommen. Ein weiterer Nachteil liegt darin, dass temporär angestellte Arbeitnehmer sich mit dem Unternehmen nicht identifizieren und deshalb keinen oder nur selten einen Teamgeist entwickeln.

Der grösste Vorteil dieser Vertragsart liegt in der BVG-Regelung, da Arbeitnehmer nicht BVG-pflichtig sind, wenn sie für einen Zeitraum unter drei

Monaten im Betrieb arbeiten. Der Vertrag läuft automatisch per Frist ab, was ein weiterer Vorteil ist, denn das Unternehmen braucht auf diese Weise kein Entlassungsverfahren einzuleiten.

Eigentlich ist der unbefristete Arbeitsvertrag nicht mit viel mehr Pflichten verbunden als der befristete Arbeitsvertrag. Mit einer guten Verwaltung ist er mindestens ebenso flexibel.

Wie beim befristeten Arbeitsvertrag beträgt die Probezeit 2 Monate. Sie kann schriftlich auf 3 Monate verlängert werden. Ist die Probezeit abgelaufen, beträgt die Kündigungsfrist im ersten Jahr 1 Monat. Von da an ist es recht einfach, sich von einem Arbeitnehmer zu trennen, wenn er den Arbeitgeber nicht zufriedenstellt. Im Vergleich zum befristeten Arbeitsvertrag, liegt der grösste Nachteil darin, dass der Arbeitnehmer ab dem ersten Tag BVG-pflichtig ist.

Arbeitsvolumenschwankungen spielen nicht unbedingt eine entscheidende Rolle, wenn es gilt, die Arbeitsvertragsart festzulegen, denn das Arbeitsvolumen kann in relativ kurzer Zeit stark schwanken.

Abschliessend rate ich den Unternehmen aufgrund der oben erwähnten Elemente, bei Anstellungen von mehr als 3 Monaten unbefristete Arbeitsverträge abzuschliessen.

In gewissen Situationen bieten auch Personalverleihbetriebe Lösungen an.

Wenn Sie sich nicht für eine Arbeitsvertragsart entscheiden können oder bei jeglichen Problemen im Zusammenhang mit dem Arbeitsvertrag, wenden Sie sich an den Unterzeichnenden. ■

René Schouwey





## RAPPEL : l'indemnité de repas est à 15 francs par jour

Plusieurs rapports des inspecteurs de l'Association fribourgeoise de contrôles, transmis à la Commission paritaire professionnelle du secteur principal de la construction (CPP), démontrent que certaines entreprises ont oublié d'adapter cette indemnité. Pour mémoire, c'est au 1<sup>er</sup> juillet de l'année passée que ce montant d'indemnité a été modifié ! En 2009, il était possible d'indemniser les repas à 14 francs en moyenne sur l'année ou à 13 francs pour les six premiers mois et à 15 francs pour les six derniers. Dans tous les cas, l'indemnité devait passer à 15 francs au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Nous vous conseillons vivement de vérifier la situation à ce sujet dans votre entreprise.

Il n'est pas inutile de rappeler que tout rapport transmis à la CPP constatant un non respect de la CN ou de la CCT locale, indépendamment d'une éventuelle sanction, fera l'objet d'une décision imposant à l'entreprise fautive des frais de contrôles et de procédures s'élevant au minimum à 600 francs. ■

**René Schouwey**

## Sincères félicitations

Nous tenons à exprimer ici nos plus vives félicitations à Pierre Parietti, Président de la SSE section Jura, pour son élection au comité



Pierre Parietti

central de la Société Suisse des Entrepreneurs, le 20 mai dernier, en remplacement du valaisan Michel Buro.

Convaincu qu'il saura défendre les intérêts des romands, nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle tâche certainement très intéressante mais combien exigeante. ■

**Le comité**

## Droit de réponse

**L'éditorial du Flash no 32 de mars 2010, signé du Manager de la FFE, qualifiait l'aide du canton en faveur de la formation professionnelle d'un gaspillage des deniers publics plutôt qu'une mesure de relance efficace de l'économie ! La FFE cède volontiers la plume au Chef du service de la formation professionnelle qui présente une autre vision de la démarche du Conseil d'Etat fribourgeois.**

J'ai pris acte de la reconnaissance témoignée, en page 2 de ladite revue, aux entreprises formatrices et vous en remercie. Toutefois, le contenu de votre Editorial m'a surpris et suscite quelques remarques de ma part, même si vos propos ont

quelque peu été atténués dans le cadre de l'interview que vous avez eue avec Monsieur Jodry, relatifs à l'information sur cette mesure qui a paru le 6 mai dernier dans la presse écrite fribourgeoise.

Ce n'est pas moins de 3,5 millions de francs - sur les 50 millions destinés au soutien de l'économie - que l'Etat injecte pour le subventionnement supplémentaire des cours interentreprises des années scolaires 2009-2010 et 2010-2011. Ce montant n'est pas négligeable et mérite d'être accueilli à sa juste valeur par nos partenaires. Plutôt que de comparer cette mesure à un « gaspillage des deniers publics », il convient de la considérer comme un élément bienvenu pour encourager les entreprises à assurer la relève de leurs professions qui leur tient à cœur. En effet, outre une éventuelle question de compréhension pour certains - relative à la déduction en lien avec la mise à disposition des locaux - tous les « retours » sont unanimement positifs face à cette reconnaissance de l'Etat. ■

**Fritz Winkelmann**

*Chef du Service de la formation professionnelle du Canton de Fribourg*



**HGC**  
COMMERCIALE

## Tout pour la construction !

**HG COMMERCIALE**, matériaux de construction bois, carrelages et aménagements extérieurs

Villars-sur-Glâne  
Petit-Moncor 11  
Tél. 026 460 81 60  
Fax 026 460 81 69

Sévaz  
ZI La Guérite 51  
Tél. 026 663 22 44  
Fax 026 663 44 33

Chaque mardi soir à  
Villars-sur-Glâne  
l'exposition est ouverte  
jusqu'à 20 h

